

7h B 3228
SOFIPAR

N° dépôt

14 FEV. 2000

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 DECEMBRE 1999

Le quatorze décembre mille neuf cent quatre vingt dix neuf à seize heures, le Conseil d'Administration de **SOFIPAR** s'est réuni, dans les locaux de la société, 100 boulevard du Montparnasse à PARIS XIVème, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Approbation du projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 juin 1999,*
2. *- Démission d'administrateur
- Cooptation d'un nouvel administrateur
- Nomination du Président,*
3. *Présentation et arrêté des comptes annuels de SOFIPAR concernant l'exercice clos le 30 septembre 1999,*
4. *Approbation du projet de rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1999 et du projet des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire,*
5. *Convocation de ladite Assemblée Générale Ordinaire*
6. *Nouvelles interventions*
 - LIMAGRAIN
 - S.D.A. BERNEUIL
 - SCOFF
7. *Vie des participations*
 - CANADEV
 - AUVERGNE CENTRE SUD
 - H.E.G.
 - EPI-BRETAGNE
 - GELAGRI
8. *Informatique : Rapport sur l'état de préparation à l'an 2000.*
9. *Questions diverses*

Etaient présents

MM. FOUQUET	Président	
MM. de BALEINE	Représentant Permanent de la SACAM	Administrateur
BALLE	Représentant Permanent de la C.F.C.A.	Administrateur
BUE	Administrateur	
CATTON	Administrateur	
DOIN	Représentant Permanent d'U.I.	Administrateur
BEAUDOUIN	Représentant Permanent d'UNIGRAINS	Administrateur
LE MOING	Administrateur	

Etaient absents et excusés

Mme DARBON	Administrateur	
CLAVE	Représentant Permanent de la C.N.C.A.	Administrateur
CUYPERS	Représentant Permanent de la F.N.S.E.A.	Administrateur

Assistaient également

M. GRAMAT	Directeur Central de la CNCA	
M. DELACHAUME	Directeur Général SOFIPAR	
Melle CORNETTE	SOFIPAR	
Mme SCARDINA	SOFIPAR	
MM. LAURAIN	SOFIPAR	
REY	SOFIPAR	
Mme PARENT	Commissaire aux comptes, Ct BARBIER, FRINAULT et Autres	
M. COMERMAN	Commissaire aux comptes, Cabinet C.V.A.	

Ayant constaté que le quorum était atteint et que le Conseil pouvait valablement délibérer, le Président passe au Point 1 de l'ordre du jour.

.....

Point 2 Démission d'administrateur – Cooptation d'un nouvel administrateur – nomination du Président

M. FOUQUET informe le Conseil que M. Marc-Antoine AUTHEMAN a démissionné de ses fonctions d'administrateur de SOFIPAR. Afin de le remplacer, M. FOUQUET propose la cooptation de M. Gilles GRAMAT en tant qu'administrateur.

Le Conseil, à l'unanimité, coopte M. GRAMAT qui accepte cette proposition, en remplacement de M. AUTHEMAN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2000.

M. FOUQUET indique en outre au Conseil qu'ayant été appelé à de nouvelles fonctions au sein du Groupe Central, il souhaite démissionner de son poste de Président de SOFIPAR. Il propose au Conseil de nommer à cette fonction M. Gilles GRAMAT.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'élire M. GRAMAT en qualité de Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Après avoir remercié le Conseil pour la confiance ainsi témoignée, M. **GRAMAT** déclare accepter ces fonctions et être en condition de les remplir. Sous réserve des pouvoirs que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs que la Loi attribue spécialement aux Conseils d'Administration, et dans la limite de l'objet social, le Président du Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Sur la proposition de son nouveau Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, reconduit M. Hervé **DELACHAUME** dans ses fonctions de Directeur Général, avec les mêmes pouvoirs que précédemment.

Par ailleurs, il est également porté à la connaissance du Conseil que **UNION D'ETUDES ET D'INVESTISSEMENTS** a désigné M. Jean-Philippe **DOIN** comme Représentant Permanent au Conseil de **SOFIPAR** en remplacement de M. **SATGE**.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette modification et accueille M. **DOIN**.

.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

Pour extrait certifié conforme,
PARIS, le 24 janvier 2000



Hervé **DELACHAUME**
Directeur Général



Union d'études et d'investissements



DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PERMANENT

Je soussigné Gilles GRAMAT, Directeur général de la société UNION d'ETUDES et d'INVESTISSEMENTS, société anonyme au capital de 2.484.148.100 francs dont le siège social est 100, boulevard du Montparnasse, 75682 PARIS CEDEX 14,

DESIGNE :

Monsieur Jean- Philippe DOIN

76, route de la Reine

92100 BOULOGNE

en qualité de représentant permanent de la société UNION d'ETUDES et d'INVESTISSEMENTS, aux termes de la loi du 24 juillet 1966 et des textes subséquents, auprès du conseil d'administration de la société SOFIPAR, société anonyme au capital de 300.000 euro dont le siège social est 100, boulevard du Montparnasse à PARIS, en remplacement de M. Yves SATGE

Fait à Paris, le 14 décembre 1999

Gilles GRAMAT
Directeur général

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Siège social : 100, bd du Montparnasse, 75682 Paris Cédex 14. Téléphone 01 43 23 21 21 - Télécopie 01 43 23 33 26 - 01 43 23 33 19
Société Anonyme au capital de 2 484 148 100 F - 333 849 599 RCS Paris